

Rapport de jury du CRPE session 2015

Epreuves d'admission

I. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves professionnelles orales sont présentés dans ce rapport ainsi que des conseils par rapport aux attentes spécifiques de celles-ci.

II- Remarques générales

Les différents concours de recrutement de professeurs des écoles rénovés s'inscrivent dans le contexte d'une profonde évolution de la formation initiale des enseignants dont le cadre est défini (cf. extrait de l'arrêté du 19 avril 2013).

S'appuyant sur une formation initiale en alternance, ces concours de recrutement de professeurs des écoles, au niveau master, s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

Ceci induit des attentes rigoureuses et précises de la part des membres du jury qui vont bien au-delà d'une simple connaissance livresque restituée de manière « scolaire ».

Introduite en 2014, l'architecture du concours de recrutement des professeurs des écoles est mise en œuvre pour la deuxième année à l'occasion de cette session 2015.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui ont permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoir adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectif d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement global) de l'École.

III- 1ère épreuve d'admission : « mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »

- 1 → Remarques générales – rappel des exigences de l'épreuve
- 2 → Présentation de l'épreuve, à la lecture de cet extrait de l'arrêté du 19 avril 2013
- 3 → Constats portant sur l'épreuve dans sa globalité
- 4 → Bilan relatif à la première partie (la présentation du dossier par le candidat)
- 5 → Bilan relatif à la deuxième partie (l'entretien)
- 6 → Remarques spécifiques à l'Education musicale

1) Remarques préalables - rappel des exigences de l'épreuve

La première épreuve d'admission a vocation, tout comme la deuxième, au terme d'un entretien avec le jury, d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

2)- Présentation de l'épreuve, en référence à l'arrêté du 19 avril 2013

Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format «Compact Disc»). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique «Compact Disc», dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure. »

Dans les attentes de cette épreuve, il convient de distinguer :

- les connaissances didactiques, qui certes ont déjà été appréciées lors des épreuves écrites, mais sur lesquelles le jury demeure naturellement attentif, en particulier lorsqu'il s'agit de rentrer dans les programmes
- les connaissances professionnelles (attendues de la part de candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants) et les savoir-faire professionnels en début de construction, qui exigent une bonne représentation des niveaux rencontrés en milieu scolaire et déjà une certaine connaissance du référentiel des compétences professionnelles des maîtres.

3) – Constats portant sur l'épreuve dans sa globalité

Les différents jurys ont reçu en tout 603 candidats admissibles, ayant choisi leur domaine comme suit : sciences et technologie (246), histoire (136), géographie (43), histoire des arts (28), arts visuels (58), éducation musicale (35), enseignement moral et civique (57). Ils ont fait les constats d'ensemble suivants :

- une bonne connaissance de l'architecture de l'épreuve par la très grande majorité des candidats,

- une bonne capacité à gérer le temps, les jurys s'accordant à dire que les candidats se sont bien préparés à l'épreuve et son format,
- une bonne connaissance des programmes, les candidats ayant été capables, généralement, de faire référence aux programmes officiels et au socle commun
- un registre de langue très correct d'une manière générale, mais des imprécisions lexicales ont été relevées dans des domaines dans lesquels des candidats ont choisi de s'aventurer sans maîtriser suffisamment certains des contenus langagiers en rapport : une utilisation a priori facile d'internet peut être une explication.

4) - Bilan relatif à la première partie (présentation du dossier par le candidat)

→ Points forts remarquables chez les candidats ayant bien réussi

- Des connaissances scientifiques solides sur le sujet choisi, sujet que le candidat doit connaître dans toutes ses composantes : scientifiques (sources, concepts, notions, faits dates, personnages, vocabulaire - cet aspect pointé dans le rapport 2014 a été pris en compte par davantage de candidats en 2015), didactiques (explicitation des idées-forces des principaux didacticiens - cet aspect de l'épreuve doit être renforcé dans la préparation du concours), pédagogiques (articulation entre les séances, approche concrète et plus diversifiée, véritables mises en activité, les documents proposés doivent être lisibles et légendés correctement - un effort a été fait dans la présentation du dossier)
- Une problématisation du sujet traité grâce à une accroche motivante pour les enfants
- Une référence judicieuse à des documents variés et suffisamment adaptés, présents dans le dossier
- Une aisance verbale généralement confirmée dans la deuxième partie de l'entretien par une bonne réactivité aux questions du jury

→ Points faibles observés chez les candidats moins bien préparés et en particulier chez ceux se situant très en dessous du seuil d'admission

- Le sujet choisi et présenté par le candidat, à travers le dossier réalisé présente des connaissances lacunaires, toutes ses composantes n'ayant pas été envisagées.
- Le sujet n'est pas assorti d'une problématique avec un questionnement permettant de dérouler un enchaînement logique. Cette difficulté à problématiser s'accompagne souvent d'une tendance à s'inspirer de modèles transmissifs ne faisant guère de place à la démarche d'investigation, même si celle-ci n'est pas méconnue des candidats.
- Beaucoup de thématiques identiques sont proposées, laissant peu de place à l'originalité. L'investissement du candidat n'y apparaît pas clairement.
- Un discours des candidats stéréotypé avec des concepts qui reviennent systématiquement et qui ne sont pas toujours maîtrisés.
- Si les candidats ont des connaissances, le lien entre connaissance et pratique de terrain est pour certains encore insuffisamment maîtrisé.
- Certains candidats sont en décalage avec les attendus de l'école primaire et en particulier au niveau de la mise en œuvre de leur séquence.
- Une présentation inégale du dossier : certains se limitent à une simple lecture, d'autres n'abordent que les fondements théoriques, d'autres à l'inverse ne présentent que la séquence pédagogique. La lecture linéaire des notes rend plus difficile la prise en compte la capacité du candidat à communiquer, à s'exprimer clairement.
- Des candidats passent beaucoup trop de temps à exposer des faits (selon les domaines choisis, ils sont culturels, historiques ou encore scientifiques).

→ Conseils aux candidats quant à la synthèse

- Le sujet choisi et présenté par le candidat doit être connu par lui dans toutes ses composantes.

- Sources, concepts, notions, faits historiques, dates, personnages, vocabulaire doivent être précis et adaptés.
- La synthèse réalisée et présentée doit être scientifique et surtout personnelle.
- Une problématique doit être clairement énoncée, celle-ci permettra de structurer l'exposé en apportant une réponse au questionnement mis en évidence par la problématique.
- La présentation doit être vivante : le candidat ne doit pas lire son dossier, ni le reprendre mot à mot mais le présenter de manière dynamique (des progrès ont été faits de façon générale sur ce point par rapport à 2014)
- Le candidat doit s'adresser au jury d'une manière claire et intelligible.
- L'équilibre doit être recherché entre les enjeux scientifiques et la transposition didactique (cet aspect mérite d'être renforcé dans la formation).
- Il est important de trouver le juste équilibre entre les différentes parties de l'exposé (fondements théoriques, réponse à la problématique, présentation de la séquence pédagogique).

→ Concernant la séquence présentée

Les jurys ont apprécié que la trame soit annoncée clairement par les candidats. Les plus convaincants d'entre eux avaient souvent en commun cette capacité à faire référence, avec simplicité et néanmoins avec un minimum de précision, aux instructions officielles, au socle commun et au cadre de travail institutionnel. Une présentation des IO trop longue, au détriment du développement pédagogique, est de nature à desservir le candidat chez qui les interrogateurs veulent avant tout repérer les qualités.

La capacité à formuler des objectifs pédagogiques, généralement observée, gagne à être assortie de la cohérence entre objectifs et activités proposées. Les candidats ne doivent pas perdre de vue que le choix des compétences (élèves) leur appartient, en particulier lorsque le sujet est très ouvert.

Les points remarquables observés chez les candidats ayant réussi, sont les suivants :

- Une bonne structuration de la séquence avec des éléments d'articulation soignés
- Une progressivité incluant la présentation des pré-requis
- L'identification des obstacles que pourraient rencontrer les élèves
- Des manipulations proposées à bon escient, contribuant à varier démarches et supports
- La mise en œuvre pédagogique accordant une place importante aux activités de l'élève et aux interactions entre élèves.

Des points faibles méritent d'être signalés : objectifs mal définis, absence de transitions à l'intérieur d'une séquence, méconnaissance manifeste de la réalité d'une classe, absence de prise en compte des écarts entre les élèves, référence à l'évaluation se limitant souvent aux connaissances et ne portant pas sur les compétences.

En outre, les candidats ne proposent pas toujours les accroches pouvant susciter une réelle motivation de la part des élèves : l'actualité, le concret de l'environnement de l'élève n'est pas suffisamment utilisé. Le travail de groupe est assez toujours compris/utilisé, et les théories constructivistes et socioconstructivistes peu ou mal connues de nombreux candidats (confusion répartition des tâches / confrontation des démarches sur la même tâche).

→ Conseils aux candidats quant à la séquence pédagogique

- Faire une bonne analyse préalable de la compétence à travailler, bien définir l'enjeu de l'activité ou de la notion.
- Veiller à la cohérence de la séquence et à l'articulation des séances (apprendre à identifier les types de séances composant une séquence : construction, consolidation, évaluation, réinvestissement, entraînement,...)
- Soigner la présentation de la progression au jury (cela commence par une définition simple mais rigoureuse des objectifs de l'enseignant et des compétences à installer). Mettre en évidence explicitement le lien entre activité et compétence.
- Être suffisamment précis dans le choix et l'emploi des mots.

- Essayer le plus possible d'illustrer le propos par des supports, des exemples, prévoir des procédures que pourraient imaginer des élèves, être capable d'expliquer quelques erreurs possibles.
- Ne pas négliger les compétences transversales (participation à leur construction ou convocation quand elles sont installées)
- Analyser, décortiquer une séance pour comprendre et traiter des différents aspects, aussi bien du point de vue humain (ce que doit faire le maître, et pourquoi il doit le faire, ce que doit faire l'élève et pourquoi il doit le faire, matériel (rôle des supports), les variables didactiques (leur rôle).

5) - Bilan relatif à l'entretien avec le jury

Points forts remarquables :

- des candidats qui prennent le temps d'écouter les questions, qui demandent des reformulations si nécessaire, se positionnant dans une logique de formation, dans une attitude simple et modeste, ne cherchant pas à montrer qu'il détiennent la vérité et ni à contredire le jury
- une capacité à enrichir, à contextualiser la question posée
- des réponses claires et précises, argumentées
- des connaissances visiblement solides et sortant avec pertinence du contexte du sujet du dossier présenté
- une capacité à passer avec aisance d'une question à une autre, en restant précis et pertinent dans les réponses, ce qui témoigne d'une réflexion pédagogique déjà bien engagée.

Points faibles relevés :

- une compréhension approximative des questions
- des réponses qui ne répondent pas à la question posée ou restent très superficielles
- des réponses qui mettent en évidence le manque de connaissances du candidat (didactiques, pédagogiques, ...)
- un manque de connaissance du système éducatif et de l'école
- des réponses qui restituent visiblement du « par cœur », sans montrer de réelle appropriation

Conseils aux candidats :

- écouter les questions posées afin d'y répondre de façon argumentée
- reformuler les questions afin de bien les comprendre
- être capable de rebondir, de reconstruire, d'enrichir, de contextualiser, de prendre en compte les remarques
- s'exprimer de façon claire et précise
- approfondir les connaissances du système éducatif
- bien connaître le fonctionnement d'une classe, les attendus de l'école primaire.

Approfondissement, élargissement (laïcité et citoyenneté en particulier)

La question des valeurs de la République, de la définition de la laïcité, de la démocratie doivent être renforcées dans la préparation au concours. Si les textes fondateurs de notre République sont plutôt assez bien connus des candidats (charte de la laïcité, DDH, constitution, lois de 1886, loi de 1905), l'exploitation pédagogique qui peut en être faite n'a pas convaincu les jurys.

6) - Remarques spécifiques à l'Education musicale

Exemple de thèmes choisis : musique et langage (rap) – reconnaissance des instruments – activités rythmiques – la pratique du chant chorale – Gospel et Blues – le jazz – le chant en canon – construction d'instruments – la polyphonie – perception du son : son long/son court – le scat.

Le niveau global est considéré comme moyen avec des *écarts très importants* entre les candidats, deux d'entre eux ayant particulièrement impressionné la commission.

Constats / Conseils pour les prochaines sessions :

- Les piliers du PEAC ne sont pas toujours bien connus. Des candidats ne savent pas comment le construire.
- Une bonne culture générale est autant utile qu'attendue des candidats (une culture musicale éclectique par exemple, un répertoire de chansons enfantines)
- Les candidats ayant réussi maîtrisent les notions de tempo, d'intensité, de rythmes et de pulsation, respectent les tessitures - font le lien entre musique et la littérature de jeunesse, savent se positionner par rapport aux valeurs de la République et à la laïcité, intègrent cet enseignement dans le cadre d'un projet transdisciplinaire, chantent ou jouent d'un instrument.
- La différence entre les lieux de culte et les lieux culturels (églises) a pu être interrogée, certains marquent bien la différence mais d'autres hésiteraient encore à conduire leurs élèves dans une église pour profiter de l'acoustique dans le cadre d'une chorale ou pour observer l'orgue.

IV- « 2^{ème} épreuve orale : entretien à partir d'un dossier »

1 → Extraits de l'arrêté du 19 avril 2013

2 → Bilan relatif à la première partie de la 2^{ème} épreuve (EPS)

3 → Bilan relatif à la deuxième partie de 2^{ème} épreuve (situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école)

4 → Remarques portant sur la présentation et la communication, sur l'ensemble des exposés et entretiens de l'épreuve

1- Extraits de l'arrêté du 19 avril 2013 :

Durée de préparation : 3 heures

Durée totale de l'épreuve orale : 1h15

Cette épreuve se compose de deux parties.

La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que la connaissance de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les capacités du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Tout comme la première épreuve, celle-ci évalue la capacité du candidat à inscrire son action quotidienne dans le cadre du référentiel de compétences attendues chez le professeur des écoles et sur lequel sera fondée son évaluation tout au long de sa carrière.

Cette deuxième épreuve est notée sur 100 :

- 40 points sont attribués à la première partie
- 60 points sont attribués à la seconde partie dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.

2 - Bilan relatif à la première partie de la 2^{ème} épreuve (EPS)

- Durée de l'exposé : 10 minutes

- Durée de l'entretien : 20 minutes

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelle corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet peut être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée soit à une situation professionnelle adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer.

a) L'exposé

Les candidats qui réussissent choisissent une entrée par les compétences et montrent une connaissance de terrain suffisante, leur permettant de proposer des situations réalistes et bien adaptées à l'âge des élèves.

Ils montrent une connaissance précise de l'APSA. Les situations présentées sont motivantes, progressives et comportent une différenciation. La sécurité passive et active des élèves est prévue.

A l'inverse, les candidats qui réussissent moins bien ont choisi une entrée par les APSA et, dans ce cas, ce que l'élève apprend au cours de la séquence manque de précision.

La sécurité est insuffisamment prise en compte.

La connaissance de l'activité reste souvent superficielle et mériterait d'être approfondie.

Les situations proposées par le candidat ne sont pas adaptées à l'âge des élèves et ne tiennent pas suffisamment compte de tout l'effectif de la classe. La réalité de terrain n'est pas suffisamment prise en compte. Très peu de références culturelles et didactiques de l'EPS illustrent les propos.

b) L'entretien

Les entretiens font apparaître des candidats convenablement préparés, ceci n'occultant évidemment pas les disparités dans les investissements personnels.

Le jury apprécie que les candidats aient la capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et sur les connaissances générales de l'EPS. En ce sens, la pratique, l'expérience d'encadrement peuvent constituer une aide pour le « comment faire apprendre ».

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS. Il convient, par conséquent, que les candidats se préparent à anticiper pour se mettre en capacité de traiter ces questions ou, a minima, de se montrer réactif face aux remarques et questions du jury en sachant aborder les champs possibles de questionnement.

Généralement, les candidats éprouvent des difficultés à faire le lien entre leur pratique sportive personnelle et le bénéfice que cette expérience peut apporter dans la mise en œuvre des pratiques de classe. Cette partie de l'entretien doit également être anticipée par le candidat.

3 - Bilan relatif à la deuxième partie de la 2ème épreuve (situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école)

- Durée de l'exposé : 15 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes et des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Parmi les thèmes proposés peuvent figurer la difficulté scolaire, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, le redoublement, la continuité école-collège et le parcours individuel de l'élève, les enjeux de l'école maternelle, l'évaluation... Des sujets sont également proposés sur la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires, ses enjeux et son impact sur l'organisation des enseignements et des activités scolaires, leurs articulations avec les activités pédagogiques complémentaires (APC) mais aussi avec les temps d'activités périscolaires et ce, dans le cadre du projet d'école.

Cette liste non exhaustive témoigne de la diversité des sujets qui peuvent être proposés. Le système éducatif français, son organisation, ses objectifs, ses valeurs, son histoire et les enjeux contemporains sont des thèmes de réflexion qui doivent aussi être pris en compte par le candidat lors de l'entretien.

Remarques sur la prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en terme de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts.

Il est à noter que les études de cas concrets proposés ont été souvent traitées de manière trop rapide et trop superficielle par de nombreux candidats. Elle devrait pourtant être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur professionnel du système éducatif.

En outre, c'est pourtant l'enjeu même de la nouvelle formation par alternance des enseignants qui doit être mise en œuvre dans le cadre de la refondation de l'Ecole.

Les membres du jury ont particulièrement apprécié les exposés structurés qui, après une courte introduction, annoncent une véritable problématique. Il est important que les candidats puissent faire des liens entre les différents éléments qui constituent leur exposé. Parfois, certains complètent judicieusement leur présentation en faisant référence à des connaissances personnelles qui ne figurent pas dans les documents proposés.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur point de vue : les capacités d'analyse d'une situation, mettant en exergue toute sa complexité, sont plus importantes qu'une réponse formelle.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains textes. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

- L'entretien

Globalement, les candidats ont fait la preuve de leurs capacités à entrer dans l'entretien. La majorité d'entre eux montre un sens de l'écoute et la capacité à entendre les questions posées par le jury.

Certains sujets semblent avoir mis davantage en difficulté certains candidats. C'est le cas des enjeux de l'école maternelle, de l'école inclusive et de tout ce qui a trait à l'ASH, de la place accordée aux familles à l'école, du climat scolaire et du redoublement.

Les questions des interrogateurs visent souvent à sortir d'un discours général pour évoquer des situations concrètes, en lien avec les conditions réelles d'exercice. C'est lors de ces moments d'échanges que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement.

Les programmes de l'école primaire sont à connaître. Certains candidats se montrent défaillants sur ce point, pourtant fondamental, du métier de professeur des écoles.

Par ailleurs, les droits et devoirs du fonctionnaire ne doivent pas constituer un savoir purement livresque. Ils doivent transparaître au travers du propos du candidat et constituer une référence dans l'analyse complexe de situations ou de problématiques abordées.

4 - Remarques portant sur la présentation et la communication, sur l'ensemble des exposés et entretiens de l'épreuve

Les jurys sont sensibles à la qualité de la présentation et la clarté des propos, ils invitent les candidats à éviter certains écueils qui peuvent les desservir (langage maniéré, tics langagiers, voix monocorde, confusion dans le lexique employé, contenu trop général, de nombreux lieux communs, paraphrase des textes sans proposer d'analyse et de synthèse des documents, non maîtrise de la langue étrangère (lexique, syntaxe), émotivité excessive, manque d'assurance).

Les candidats qui réussissent dans la présentation de leur exposé sont parvenus à se détacher des documents proposés. L'exposé est clair et structuré, illustré d'arguments personnels. Le lexique spécifique et les sigles sont connus et employés à bon escient. Les textes de références sont présentés par une synthèse. Les propos apportent une progressivité, illustrée dans la conclusion.

V - Conclusion

La session 2015 des concours de recrutement de professeurs des écoles (rénovés en 2014) montre que nombre de candidats se sont préparés avec sérieux aux épreuves d'admission.

Une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées.

A cela, s'ajoute l'enjeu même de la formation par alternance au niveau master. Cela suppose, de fait, que les candidats soient capables, non seulement de rédiger leurs dossiers sans erreurs orthographiques et/ou syntaxiques mais aussi et surtout à démontrer des capacités d'analyse inscrites et développées dans un cadre conceptuel maîtrisé, excluant le psittacisme et le « par coeur », ce qui, on peut le déplorer encore, est apparu à plusieurs reprises.

Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une connaissance du développement de l'enfant. Ceci suppose une réelle capacité à les inscrire dans le cadre de la **polyvalence** (c'est-à-dire la capacité en mettre en lien les savoirs disciplinaires et en saisir les enjeux), qui constitue, par essence, le coeur du métier de professeur des écoles.

L'intérêt porté à l'action du maître dans la classe est, certes, d'une haute importance. La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée.

Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.